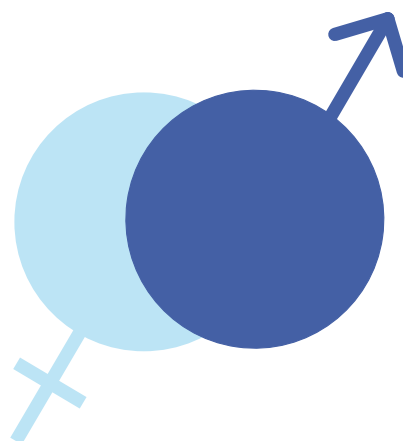


Commission de la condition de la femme

53ème session

2-13 mars 2009. New York



Article 3 (a) (i) de l'ordre du jour provisoire (ECN.6/2009/1)

Suivi de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix au XXIème siècle » : la mise en œuvre des objectifs stratégiques et d'actions dans les zones considérées comme critiques, ainsi que des actions et des initiatives additionnelles:

LE PARTAGE ÉGAL DES RESPONSABILITÉS ENTRE FEMMES ET HOMMES, Y COMPRIS LES SOINS DISPENSÉS DANS LE CONTEXTE DU VIH/SIDA

DÉCLARATION ENVOYÉE PAR

l'Internationale de l'Éducation (IE), la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et l'Internationale des Services Publics (ISP), des organisations non-gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



La Confédération Syndicale Internationale (CIS)

est la principale organisation syndicale mondiale réunissant 168 millions de travailleurs et travailleuses, par l'intermédiaire de 311 membres affiliés dans 155 pays et territoires.



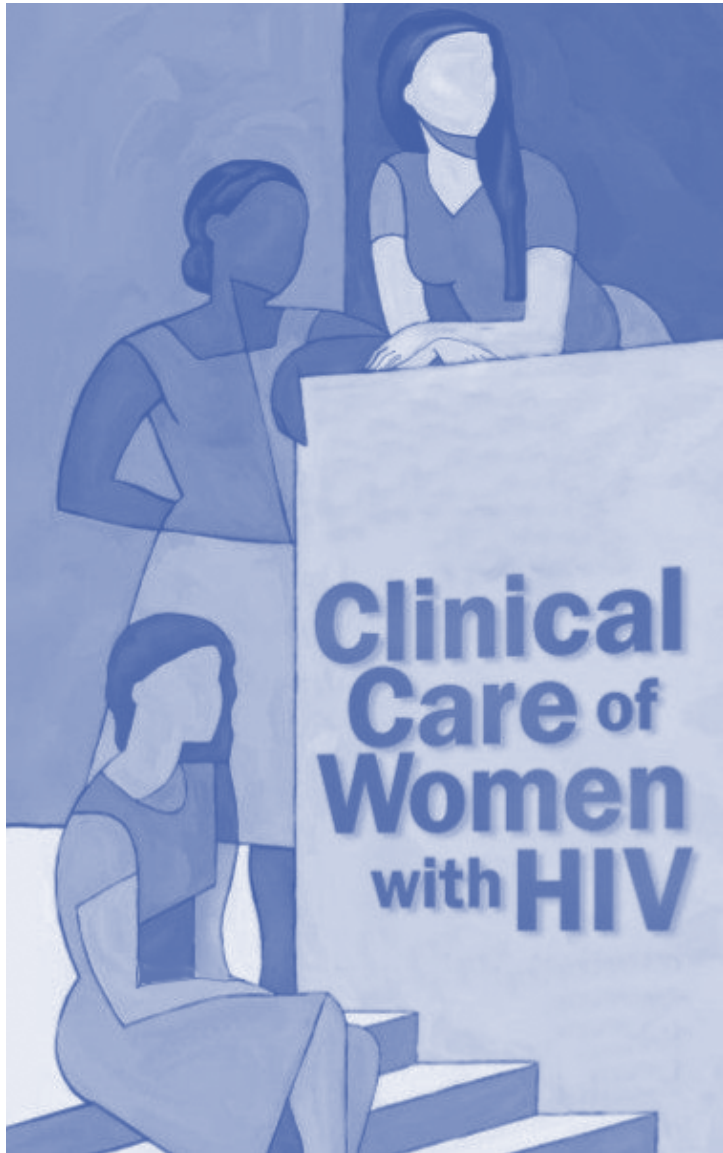
L'Internationale de l'Éducation (IE)

est une fédération syndicale mondiale représentant 30 millions d'enseignants et enseignantes et de travailleurs et travailleuses de l'éducation, par le biais de 401 membres affiliés dans 172 pays et territoires.



L'Internationale des Services Publics (ISP)

est une fédération syndicale de plus de 646 syndicats de travailleurs et travailleuses du secteur public dans plus de 158 pays et territoires.



Les inégalités entre les sexes constituent l'une des raisons principales de la pandémie du VIH/SIDA qui touche les femmes et les filles.

Les femmes représentent 50% des porteurs du VIH/SIDA et dans certaines régions du monde, ce pourcentage passe à 60%. L'éducation et l'information constituent deux des outils les plus efficaces pour éviter que les femmes et les filles ne soient infectées par le VIH/SIDA. Dans le monde, 774 millions d'adultes ne disposent pas du degré d'alphabétisation de base. Parmi ceux-ci, on dénombre 64% de femmes, un pourcentage virtuellement stable depuis le début des années 90.

Le respect des droits des femmes en matière de santé reproductive et l'accès à des soins de santé adéquats permettent d'éviter la propagation de la pandémie, qui est la cause de l'apparition de millions d'orphelins mineurs. On s'attend à ce que leur nombre excède les 25 millions d'ici 2010. Il est urgent que les femmes et les filles obtiennent l'attention nécessaire vu que, dans ce contexte, elles font partie du groupe le plus vulnérable.

Le troisième Objectif du Millénaire pour le développement concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aborde la problématique de la pauvreté, de la discrimination et de l'analphabétisme. La réalisation de ces objectifs est clairement liée à l'accès à des opportunités égales en matière d'éducation, de travail décent et de soins de santé. Cependant, les responsabilités familiales restent à la charge des femmes. Le partage entre les sexes des responsabilités au sein du foyer porte atteinte à la croissance et au développement économique; la pleine participation économique des femmes est limitée à cause des exigences de leurs tâches ménagères, alors que les hommes ne s'y impliquent toujours pas.

Nous, les Organisations non-gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, membres du mouvement syndical international, réaffirmons notre engagement et attirons l'attention sur la situation des travailleurs, en particulier sur celle des travailleuses de par le monde. Celles-ci continuent à être confinées à des emplois informels et vulnérables à cause de leurs responsabilités familiales qui ne sont toujours pas totalement partagées avec les hommes.

Nous reconnaissons et soutenons les progrès capitaux enregistrés grâce à l'adoption des Conventions de l'OIT sur la protection de la maternité (n° 183, 2000), sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (No. 156, 1981), et de la Recommandation sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 (No. 165); nous sollicitons fortement leur ratification et leur pleine mise en œuvre par tous les Etats membres. Nous reconnaissons également la précieuse contribution des résolutions de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme adoptées par la Communauté internationale. Le Programme d'action de Beijing de 1995, les conclusions concertées 1996/3 sur "La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales", la résolution 52/4 "Les femmes et les petites filles confrontées au VIH/SIDA" et les conclusions concertées 2008/L.8 sur le "Financement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes " ne constituent que quelques exemples de cet engagement.

01. En tant que travailleuses, membres de syndicats dans le monde entier, nous aimerions attirer l'attention de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme sur le fait qu'un important organisme de recherches a montré, à de nombreuses reprises, que les femmes passent considérablement plus de temps que les hommes à effectuer des tâches non rémunérées, notamment : la garde des enfants et des personnes âgées, la cuisine, le nettoyage, la collecte de nourriture, d'eau ou de bois de chauffage. Les responsabilités non rémunérées influent sur la possibilité qu'ont les femmes d'assumer un travail rémunéré, ainsi que sur le type de travail, la durée et le lieu de celui-ci. Les responsabilités familiales sont l'une des raisons pour lesquelles les femmes s'orientent vers des emplois informels et vulnérables. De plus en plus, les femmes occupent des postes dans des secteurs non réglementés et sont souvent les seules à subvenir aux besoins de la famille.
 02. Nous soulignons le fait que lorsque les Etats ne parviennent pas à offrir des soins de santé public adéquats, des garderies et un système éducatif public ainsi que d'autres services sociaux essentiels, ces charges retombent de façon disproportionnée sur les femmes pour compenser leur non-disponibilité. Les statistiques montrent que la garde des enfants et autres personnes à charge est dans 90% des cas remplie par les femmes et les filles.
 03. Nous nous inquiétons également de l'impact des normes culturelles négatives, du rôle des sexes et des stéréotypes, qui contribuent à perpétuer la discrimination envers les femmes et les filles, et sont également à l'origine de la violence que subissent les femmes. Les femmes et les filles continuent à être les victimes de graves violations des droits humains, en particulier en ce qui concerne le droit à un enseignement public de qualité et à des services de soins de santé de qualité, y compris en matière de santé génésique. En outre, l'éducation et la santé doivent inclure une perspective de genre.
 04. Le financement mondial pour le VIH/SIDA, dont le financement des services de soins de santé accessible à tous, reste lamentablement inapproprié et ce, particulièrement dans les pays en développement. Cela ne fait qu'augmenter le fardeau des femmes qui jouent le rôle de gardiennes. Les femmes et les filles atteintes du VIH ou porteuses du SIDA souffrent des stigmates sociaux qui se sont développés autour de la pandémie. Dans un nombre assez important de cas, elles n'ont pas accès au traitement adéquat, et doivent veiller sur les membres de leur famille, renonçant à un emploi rémunéré ou aux études, ce qui a de graves conséquences sur leur vie future.
- A nouveau, l'absence de répartition des activités de garde entre les hommes et les femmes constitue un problème majeur qui a une incidence sur la vraie qualité de vie des femmes.
05. Pour les femmes et les filles, il est primordial de disposer de services publics de qualité. Nous savons qu'il est essentiel d'avoir des services publics de qualité pour bâtir une économie forte et une société inclusive. Sans cela, il est impossible de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les femmes et les filles portent, parfois bien seules, le fardeau lié au transport de la nourriture et de l'eau, ainsi que le soutien de famille. Les changements climatiques en cours et ceux à venir constituent un défi supplémentaire pour la subsistance des femmes, vu que leurs impacts influencent des secteurs traditionnellement associés à celles-ci. Les femmes jouent un rôle crucial dans la défense de services publics d'éducation et de santé de qualité, services minés ces 20 dernières années par la privatisation. Elles ont payé un lourd tribut pour ces activités dont le but est d'améliorer le bien-être de l'ensemble de la société. La participation des hommes a toujours été un aspect particulièrement positif de ces initiatives de la société civile et doit être applaudie et augmentée.
 06. Nous attirons également l'attention sur la constante sous-évaluation du travail des femmes, fondée sur la notion selon laquelle le rôle premier de la femme est domestique, à veiller sur sa famille et à effectuer les tâches ménagères. Nous exhortons les gouvernements à appliquer les Conventions 100 et 111 de l'OIT concernant, respectivement, l'égalité de rémunération (1951) et la discrimination (1958).
 07. Le monde est confronté à la première crise financière du 21^{ème} siècle. Il n'y a pas que les finances qui sont menacées, c'est aussi le cas de l'approvisionnement en nourriture et de l'environnement. On peut également considérer que les services publics sont en crise. On ne prend pas en compte l'impact de ces crises selon le sexe, rendant des femmes et des familles encore plus pauvres. La crise financière mondiale risque de pousser les femmes à abandonner leur emploi et à "revenir au point de départ", à plus fortes raisons dans les zones rurales et au sein des minorités et des groupes exclus (les femmes porteuses du SIDA, les enfants, les personnes âgées, les travailleurs immigrés et domestiques). Le marché du travail et les politiques encourageant le travail décent dont l'accès à la protection sociale, le respect des droits fondamentaux, ainsi qu'une représentativité des femmes et des hommes sur le lieu de travail, jouent un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde.

RECOMMANDATIONS

L'Internationale de l'Éducation, la Confédération Syndicale Internationale et l'Internationale des Services Publics exhortent les gouvernements de

01. Mettre en place une législation forte pour l'égalité des sexes afin de supprimer les discriminations dont sont victimes les femmes sur le marché du travail;
02. Créer des programmes éducatifs qui sensibilisent l'opinion publique et augmentent les connaissances et les compétences des hommes et, y compris des jeunes hommes sur leur rôle de parent et sur le besoin crucial d'améliorer la division des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes;
03. Renforcer et élargir la sûreté et la protection sociale en assurant l'accès à la sécurité sociale, aux pensions, aux allocations de chômage, à la protection de la maternité, à une éducation et à des soins médicaux de qualité pour tous, ainsi qu'aux mesures et aux services publics qui permettront de réconcilier emploi, famille et vie privée;
04. Augmenter le financement à prévoir pour l'infrastructure des services publics, comme l'éducation, les services médicaux et sociaux, les communications et les transports. Cela est particulièrement important pour l'enseignement et la formation professionnels et ce, surtout dans le contexte de la crise financière actuelle;
05. Développer des infrastructures de garde pour les enfants et les personnes âgées, qui soient de qualité et abordables, et de des infrastructures de soins pour les autres personnes dépendantes dont les porteurs du VIH/SIDA;
06. Mettre au point des programmes de recrutement et de formations pour les hommes dans le secteur de l'éducation de la petite enfance et des activités pour les autres;
07. Adopter des lois et offrir des stimulants pour encourager la répartition égale des responsabilités parentales entre les femmes et les hommes;
08. Encourager la mise en place de services publics de garde d'enfants, y compris sur le lieu de travail, et adopter des programmes d'emploi respectueux de la famille, comme un congé parental, un travail à temps partiel adéquats et des horaires de travail flexibles où les hommes sont encouragés à partager de façon équitable les responsabilités ménagères et familiales avec les femmes;
09. Prendre des mesures courageuses et fortes pour que les femmes reçoivent un salaire égal à celui des hommes pour un travail de valeur égale ou équivalente;
10. Promouvoir l'équilibre entre les sexes dans toutes les institutions financières fondées par les gouvernements ; encourager et promouvoir une augmentation du nombre de femmes aux postes de direction;
11. Prévoir des dispositions au sein des conditions de travail pour permettre d'équilibrer plus facilement les responsabilités familiales et professionnelles;
12. Revoir les procédures de sélection et de nomination afin de supprimer toute discrimination directe ou indirecte à l'encontre des mères/pères;
13. Reconnaître qu'il est important de s'assurer non seulement que les femmes commencent leurs études, mais aussi qu'elles terminent leur enseignement primaire et secondaire ; et d'éliminer les préjugés liés au sexe dans tous les types de matériels éducatifs, préjugés qui créent et renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes.



Confédération Syndicale Internationale

5 Blvd du Roi Albert II, Bte 1
BE-1210 Brussels
BELGIQUE
Tel: +32 2 224 0211
Fax: +32 2 201 5815
equality@ituc-csi.org
www.ituc-csi.org



Internationale de l'Éducation

5, Blvd du Roi Albert II (8th floor)
BE-1210 Brussels
BELGIQUE
Tel: +32 2 224 0611
Fax: +32 2 224 0606
educint@ei-ie.org
www.ei-ie.org



Internationale des Services Publics

BP 9,
F-01211 Ferney-Voltaire Cedex
FRANCE
Tel: +33 450 40 6464
Fax: +33 450 40 7320
psi@world-psi.org
www.world-psi.org